



Commune de
Juprelle

Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 23 avril 2024

1. - Communications ;
2. - Modification du tracé de voirie - Acquisition d'une emprise de 395m² à titre gratuit dans le cadre d'un permis d'urbanisme - Chaussée de Tongres à 4450 JUPRELLE ;
En vertu de l'article D.IV.41 du CoDT et du décret relatif à la voirie communale, le permis d'urbanisme en cause implique la cession d'une emprise de 395m² dans le but d'élargir la voirie pour cause d'utilité publique. Le Conseil est amené à approuver le plan de délimitation et à accepter l'acquisition de l'emprise.
3. - Marché de Travaux - Mise en conformité de l'école de Juprelle - Lot 3 (Electricité) - Approbation avenant 3 ;
Lot 3 (Electricité) - Mise en conformité de l'école de Juprelle.
Le présent avenant 3 complète l'avenant 1 du 14 avril 2022 car tous les postes supplémentaires n'avaient pas été comptabilisés.
Montant du présent avenant: 2.069,99 € HTVA, soit 2.194,19 € TVA de 6 % comprise.
Montant de l'avenant 1: 636.61 € HTVA, soit 674,81 TVA de 6 % comprise.
4. - Marché de Travaux - ESHP aux abords des écoles - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un marché sera lancé en procédure négociée sans publication préalable pour la pose d'un enduit superficiel à haute performance (ESHP) aux abords des écoles de la commune de Juprelle.
Montant estimé options non comprises: 15.360,00 € hors TVA ou 18.585,60 €, 21% TVA comprise.
Montant estimé options comprises: 23.610,00 € hors TVA ou 28.568,10 €, 21% TVA comprise.
5. - Marché provincial relatif à la fourniture de gaz et d'électricité - Adhésion – Décision ;
La commune fait partie de la centrale d'achat de la Province de Liège. Le présent marché relatif aux énergies se termine le 31 décembre 2024. La Province de Liège lance un nouveau marché pour la fourniture de gaz et d'électricité pour les années 2025, 2026 et 2027.
6. - A.I.D.E. - Egouttage et réfection de la rue des Combattants - Direction et surveillance des travaux – Décision ;
Dans le cadre des travaux d'égouttage et de réfection de la rue des Combattants, l'AIDE se propose de lancer le marché de direction et de surveillance.
Le montant estimé s'élève à 27.368,51 € TVAC dont 17.334,27 € TVAC à charge de la Commune de Juprelle, l'estimatif ayant été réalisé sur le montant des travaux estimés en phase projet.
7. - IMIO - Assemblée générale du 28 mai 2024 – Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
8. - Centre Hospitalier Régional de la Citadelle - Assemblée générale Extraordinaire du 30 avril 2024 - Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
9. - Délinquance environnementale - Règlement communal ;
Afin de lutter contre la délinquance environnementale, il est demandé d'approuver le règlement dont objet.

10. -Ordonnance de police en vue d'interdire les rassemblements de motards sur le territoire de la Commune - Ajout d'une bande de motards à la liste existante ;
Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver l'ordonnance dont objet. (Cette ordonnance a été approuvée en mars, mais une bande a été ajoutée à la liste des motards de catégorie 1).
11. -Enseignement – Ouverture d'un mi-temps maternel supplémentaire à l'école de Juprelle à partir du 25 mars 2024 – Ratification ;
L'augmentation de cadre maternel du mois de mars a eu lieu le 11ème jour de classe suivant le congé de détente, c'est-à-dire le lundi 25 mars 2024 et permet de passer de 3.5 emplois à 4 ETP.
12. -Enseignement – Ouverture d'un mi-temps maternel supplémentaire à l'école de Wihogne à partir du 25 mars 2024 – Ratification ;
L'augmentation de cadre maternel du mois de mars a eu lieu le 11ème jour de classe suivant le congé de détente, c'est-à-dire le lundi 25 mars 2024 et permet de passer de 1.5 emplois à 2 ETP.
13. -Enseignement – Ouverture d'un mi-temps maternel supplémentaire à l'école de Slins à partir du 25 mars 2024 – Ratification ;
L'augmentation de cadre maternel du mois de mars a eu lieu le 11ème jour de classe suivant le congé de détente, c'est-à-dire le lundi 25 mars 2024 et permet de passer de 4.5 emplois à 5 ETP.
14. -Enseignement – Ouverture d'un mi-temps maternel supplémentaire à l'école de Fexhe-Slins à partir du 25 mars 2024 – Ratification ;
L'augmentation de cadre maternel du mois de mars a eu lieu le 11ème jour de classe suivant le congé de détente, c'est-à-dire le lundi 25 mars 2024 et permet de passer de 3 emplois à 3.5 ETP.
15. -C.S. Juprelle - Evénement football - Subside – Décision ;
Il est demandé au Conseil d'approuver le subside dont objet.
16. -Cramignon en vallée du Geer - Subside – Décision ;
Il est demandé au Conseil d'approuver le subside dont objet.

Huis clos